

PROGRAMME PREVISIONNEL DE NEGOCIATIONS 2022 - 2024

2022	2023	2024
<p>La négociation salariale</p> <p>Les annexes de l'intéressement</p> <p>La promotion de la diversité et de l'égalité des chances - responsabilité sociale des entreprises (fin du protocole d'accord au 31/03/2022), intégrant les mesures de fin de carrière (fin du protocole d'accord au 31/03/2022)</p> <p>La convention collective des praticiens conseils</p> <p>Le travail de nuit dans les UGECAM</p> <p>Le travail à distance (fin du protocole d'accord au 14/12/2022)</p> <p>Les garanties conventionnelles apportées dans le cadre de l'évolution des réseaux (échéance au 31/12/2022)</p> <p>La formation professionnelle (fin de la contribution conventionnelle au 31/12/2022)</p> <p>Le plan d'épargne retraite collectif interentreprises (échéance courant 2023)</p> <p>Les astreintes dans les UGECAM</p> <p>Séjour de la santé : volet grand âge et métiers de l'accompagnement (sous réserve)</p>	<p>La négociation salariale</p> <p>Le renouvellement de l'accord triennal d'intéressement pour 2023 – 2025</p>	<p>La négociation salariale</p> <p>Les annexes de l'intéressement</p> <p>Le régime dérogatoire à la durée minimale de travail prévue par l'article L. 3123-27 du Code du travail dans certains secteurs d'activité (UGECAM en particulier) (échéance au 30/11/2024)</p> <p>Le déploiement d'un dispositif de soutien aux salariés proches aidants (échéance au 31/12/2024)</p> <p>L'opportunité de révision des paramètres du système différentiel à la suite de l'étude triennale qui sera réalisée au cours de l'année 2023 en application de l'avenant du 13 juillet 2021.</p>